

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE L'EMPLOI ET DU
TRAVAIL**

**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail- Justice - Solidarité**



SESSION BUDGÉTAIRE 2017

INTERVENTION DU MINISTRE

SE : Damantang Albert Camara

Conakry, 30 Novembre 2016

INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

----o0o---

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Député(e)s
Messieurs les Membres du Gouvernement
Mesdames, Messieurs

C'est avec un plaisir renouvelé que je réponds au nom de mon Département, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle de l'Emploi et du Travail, à votre invitation pour soumettre à votre haute attention, les prévisions budgétaires de l'exercice 2017, destinées à la réalisation de notre plan d'actions.

Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Député(e)s
Mesdames, Messieurs

La formation Professionnelle et Technique, a pour vocation essentielle de fournir au marché de l'emploi des agents qualifiés et compétents, grâce à la formation initiale, la formation continue, un apprentissage performant, et l'appui au secteur informel. Ce sous secteur demeure un élément essentiel pour la maîtrise des compétences, du savoir-faire, des attitudes et des comportements fondamentaux dans un contexte de compétitivité et de progrès technologique. Il constitue de ce fait une composante déterminante de la stratégie de réduction de la pauvreté et de développement à long terme du pays.

I. PRESENTATION DES PRIORITES SECTORIELLES COMPTE TENU DES POLITIQUES SECTORIELLES

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de l'Emploi et du Travail est l'un des départements en charge du système éducatif guinéen qui développe trois types de formations initiales :

- la formation post- primaire et secondaire délivrant le certificat de qualification professionnelle (CQP),
- la formation du type A que les apprenants intègrent après le collège, qui débouche au Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP), et
- la formation du type B préparant au Brevet de Technicien Supérieur (BTS,) qui est proposé aux élèves titulaires du Baccalauréat unique.

Le dispositif de formation technique et professionnelle comprend cent cinquante huit (158) institutions dont cinquante sept (57) institutions publiques et cent une (101) institutions privées totalisant, pour l’année scolaire 2014-2015, un effectif de trente huit mille neuf cent six (38 906) apprenants dont dix huit mille quatre cent soixante dix sept (18 477) filles/femmes¹, soit 47,5%.

Ces institutions couvrent les trois secteurs de l’économie nationale, à savoir : (i) Primaire; (ii) Secondaire; (iii) Tertiaire².

Trois (3) institutions appuient la formation continue et le perfectionnement. Ce sont :

- le Centre National de Perfectionnement à la Gestion (CNPGE) assure des prestations liées au perfectionnement en gestion et en management ;
- l’Ecole Normale des Professeurs d’Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP), chargée de la formation des professeurs d’enseignement technique et professionnel, et
- l’Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnel (ONFPP) qui assure le financement de la formation continue des travailleurs des entreprises des secteurs formels et informels à travers le Fonds National de Qualification Professionnelle (FNQP).

Du point de vue de la gestion et du pilotage, les structures de formation relèvent de la tutelle des Directions Nationales et Régionales qui ont mandat d’assurer la supervision et l’encadrement sur les plans pédagogiques, administratifs et financiers. Dans l’objectif d’assurer une meilleure gouvernance des institutions, des conseils

¹Service Statistiques et Planification/METFP-ET

² Primaire (Secteur du Développement rural) ; Secondaire (Secteur du Génie) ; Tertiaire (Secteur du commerce et des services)

d'établissements ouverts à la participation du milieu professionnel sont mis en place.

La formation professionnelle et technique est déclarée seconde priorité du secteur de l'éducation après l'éducation de base élargie au premier cycle du secondaire.

Le budget 2017 intervient quelques mois après l'adoption de l'agenda des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, par la Communauté internationale en septembre 2015. La Guinée y a souscrit et donc le passage du budget classique au budget programme est une opportunité qu'il faudrait saisir pour traduire concrètement la priorité reconnue à la Formation Professionnelle et Technique. Ce qui permettrait à notre pays aussi de s'inscrire dans la dynamique de la mise en œuvre des ODD, à travers *l'objectif primordial N°4* relatif au secteur de l'éducation, à savoir « *Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* » et aux cibles s'y rattachant, notamment *la cible 4.4* : « *D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et l'entrepreneuriat ; Employabilité et adéquation formation emploi* », spécifique à l'enseignement technique et professionnel.

II. PRESENTATION DU PLAN D'ACTION COMPTE TENU DU BUDGET ALLOUE

La lettre de politique de développement de la FPT au service de l'emploi, sert de cadre stratégique aux interventions du Département, et définit le contour du développement du système. Les grandes orientations suivantes figurent au plan d'action de l'année budgétaire 2017. Ce sont :

- Le renforcement de l'adéquation formation emploi
- L'amélioration de l'accès à la FPT
- Le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles
- La dynamisation du partenariat dans une dynamique d'amélioration de l'insertion des diplômés

Ainsi, au cours de la prochaine année budgétaire, l'accent sera mis sur les actions qui garantiront un cadre soutenable d'un dispositif de formation technique et

professionnelle harmonisé en lien avec la lettre de mission adressée par le Premier Ministre. Ces actions constituent :

1. Améliorer l'accès et l'équité aux formations techniques et professionnelles ;
2. Diversifier l'offre de formation professionnelle et technique en lien avec les besoins du marché de l'emploi et du travail ;
3. Moderniser la gouvernance administrative, institutionnelle et pédagogique de l'ETFP ;
4. Veiller à l'application de la législation du travail et des lois sociales en Guinée ;
5. Mettre en œuvre une politique dynamique de création d'emploi ;

Ce plan d'action se décline dans les actions prioritaires par composante ainsi qu'il suit :

Composante Accès

- Construction et équipement des ERAM ;
- Poursuite des travaux de rénovation/extensions des institutions de formation professionnelle et technique (CFP-Bordo, CFP-Ratoma, CFP-Lamandji, ...)
- Sécurisation des sites (ENI et du CFP-Mamou, ENEPS, Sonfonia Lac).

Composante Qualité

- Poursuite de la mise en œuvre du PAFISAM (Programme d'Appui à la Formation Initiale dans le Secteur Agricole et Minier) ;
- Mise en œuvre du plan cadre de développement de l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat ;
- Poursuite de la formation des formateurs des ERAM ;
- Formation professionnelle des nouveaux formateurs ETFP recrutés ;
- Poursuite de l'implantation du modèle rénové de formation des maîtres de l'élémentaire et du curriculum du Préscolaire.

Composante Gouvernance

- Redynamisation de la supervision pédagogique, administrative et financière des institutions ;
- Mise en place de conventions de partenariat interinstitutionnel et public privé ;
- Vulgarisation du manuel de procédure de gestion pédagogique, administrative et financière ;

- Renforcement des capacités institutionnelles des structures de pilotage du système, du niveau central au niveau déconcentré y compris les cadres de l'administration du travail ;
- Elaboration des projets de textes d'application du Code du travail et une campagne de vulgarisation ;
- Organisation des sessions périodiques de la Commission Consultative du Travail et des Lois Sociales (CCTLS) ;
- Vulgarisation du Code du travail dans les 7 régions administratives du pays ;
- Mise en œuvre du Programme pour la Promotion du Travail Décent PPTD ;
- Construction du siège de la Direction Nationale du Travail et des Lois Sociales (DNETLS) ;
- Construction du siège de l'Inspection Générale du Travail.

III. DES RESULTATS ATTENDUS (MESURABLES ET VERIFIABLES)

Le Ministère de l'Enseignement Technique de la formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail a reçu une allocation budgétaire suivant la loi des finances initiale (LFI) 2016 de : 95 086 653 000 GNF. Ce montant a été décaissé à hauteur de : 68 060 347 189 GNF soit un taux d'exécution de 71,58 %.

Le projet de budget 2017 du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle de l'Emploi et du Travail vise essentiellement le renforcement et la consolidation des acquis, la poursuite et l'achèvement des actions entreprises des années précédentes.

Ce projet de budget se chiffre à : 93.712.340.000 GNF. Les détails figurent dans l'esquisse de la loi des finances 2017 (Voir nomenclature budgétaire).

L'exécution de ce budget permettra d'obtenir les principaux résultats ci-après :

- La construction et l'équipement de 6 ERAM
- La construction et l'équipement d'un Centre de Développement des Compétences
- La poursuite de la réhabilitation des Centres de Formation Professionnelle et autres Ecoles Nationales
- La finition du Siège de l'Inspection Générale du Travail
- La réalisation des Maisons de l'Emploi et des Compétences au niveau régional
- La poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Formation et à l'insertion dans les Secteurs Agricoles et Miniers dans le cadre du Contrat de Désendettement Développement (C2D) ;

- Le renforcement du lobbying auprès des partenaires techniques et financiers en vue de la mobilisation des ressources
- La poursuite de la révision des programmes
- La formation des formateurs en ETFP.

L'impact attendu est une amélioration de l'employabilité de jeunes à travers l'acquisition de compétences professionnelles leur permettant de créer leur propre entreprise ou de s'insérer dans le tissu économique. C'est à ce titre qu'il convient de mentionner le Programme Première Chance, le projet Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes, initiatives qui méritent d'être poursuivies.

IV. Formulation des recommandations spéciales dont la finalité vise l'amélioration des résultats

La formation professionnelle, est un atout majeur de performance dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. L'amélioration des résultats attendus reste tributaire de la levée des défis ci-après :

- Revaloriser la FPT ;
- Mettre en place un dispositif efficient de FPT ;
- Mettre en place des programmes porteurs ;
- Diversifier les sources de financement ;
- Mettre en place un Partenariat Public Privé ;
- Accroître le financement du sous-secteur ;
- Développer le secteur privé de la formation professionnelle et technique ;
- Mettre en place des mécanismes d'appui à l'insertion socioprofessionnelle ;
- Suivre l'efficacité interne et externe du système FPT ;
- Mettre en place une législation du travail et des lois sociales appropriées ;
- Mettre en place une politique efficace de sécurité sociale.

Pour lever les contraintes ci-dessus, nous recommandons :

- Un financement adéquat du dispositif de FPT
- L'accélération de la révision de la nomenclature budgétaire en prévoyant des lignes qui répondent aux préoccupations et cadre organique du Département ;
- La mise à disposition de ressources nécessaires à la formation des formateurs dans le cadre du recrutement en cours de 500 nouveaux enseignant(e)s

Aussi, dans le but d'améliorer la qualité de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle des diplômés, un certain nombre de rubriques méritent d'être renforcées au niveau de notre budget pour s'assurer d'un fonctionnement optimum des institutions de formation, il s'agit entre autres :

- la ligne 32 (acquisition de produits spécifiques), destinée en principe à l'achat de matières d'œuvre pour les travaux pratiques généralement peu fournie. Pour éviter toute interprétation équivoque de cette ligne, nous suggérons de prévoir dans la nouvelle nomenclature budgétaire nationale une ligne dédiée à l'achat de matières d'œuvre ;
- la création d'une autre ligne pour les stages en entreprise des apprenants des institutions de formation notamment pour les Écoles Nationales d'Agriculture et d'Élevage (ÉNAE) et les Écoles Normales d'Instituteurs (ÉNI) ;
- la ligne subvention et transferts accordés aux EPA : L'École Normale des Professeurs d'Enseignement Technique et Professionnel (ENPETP), l'Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ONFPP), l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) et le Centre National de Perfectionnement à la Gestion (CNPGE), en raison de leur position stratégique dans le renforcement des capacités du secteur informel et la modernisation de l'administration économique et financière.

Enfin, il est indispensable d'attirer les jeunes vers l'enseignement technique professionnel pour renverser la pyramide professionnelle et disposer de la main d'œuvre nécessaire au développement de l'économie nationale. A cet égard, une bourse est proposée aux bacheliers qui s'orientent vers les écoles professionnelles de type "B".

V. Conclusion

La dynamisation du secteur de la formation professionnelle et technique (FPT) en vue de promouvoir une véritable politique de développement des ressources humaines est incontournable. C'est un élément moteur de la modernisation du tissu économique et social. Il constitue un levier important dans le cadre de la nouvelle politique de développement économique et social. L'accroissement du taux de

qualification au sein des populations doit demeurer un enjeu politique et stratégique pour la Guinée durant les prochaines années.

L'appui au secteur informel constituera une des préoccupations majeures du dispositif à travers le programme-cadre de développement de l'apprentissage dans le secteur l'artisanat. Il s'inscrit dans les réformes en cours visant la modernisation de l'apprentissage en vue de promouvoir la migration de certaines unités économiques du secteur informel productif vers le secteur formel.

Enfin, la mise en place d'une série de mesures permettant d'une part d'améliorer l'employabilité afin de réduire le chômage massif de nos diplômés et l'instauration du système de prévoyance sociale, contribueront au maintien de la stabilité économique et sociale dans notre pays.